AR Prefecture
043-200073401-20230628-2023050-DE
Reçu le 06/07/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 050**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 19/06/2023

Membres en exercice : 43 présents : 23 Votants : 28 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 28

SEANCE du 28 Juin 2023

L'an deux mille vingt -trois le Mercredi 28 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Chadron.

Membres présents : Bruchet Corinne, Roudil Aymeric, Brun François, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude, Dessalces-Bonnet Laurence, Bresselle Pierre, Sagueton Stéphane, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès,Ferret André, Sivet Martine, Delaigue Stéphanie, Allary Jean-Pierre.

Procuration de : Mauté Annie à Bresselle Pierre, Behar Daniel à Ferret André, Veysset Marie-Christine à Mourlevat Marie-Agnès, Abrial Raymond à Allary Jean-Pierre, Cabanes François à Sivet Martine

Secrétaire de séance : Roudil Aymeric

OBJET : Vente terrain société Broc et Peyrelon

La communauté de communes est propriétaire de la parcelle G 1128 sur la commune de Saint Pierre Eynac. Afin de permettre l'extension des entreprises BROC TR et du garage Rémi Peyrelon, il a été proposé de procéder à une division parcellaire de la parcelle G 1128 et de vendre les parcelles correspondantes aux besoins des deux entreprises au droit des limites de leurs propriétés respectives au prix de 4 € HT le mètre carré.

Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Vu l'avis des domaines en date du 22 juin 2023 fixant le prix à 4 € HT le m² pour les parcelles G 1381 G 1382 et G 1383, assortie d'une marge d'appréciation de 10%

Le conseil communautaire après délibération et à l'unanimité décide :

- De vendre la parcelle G1381 d'une surface de 999 m 2 et la parcelle G1383 d'une surface de 297 m² à l'entreprise BROC TR à un prix de 4 € HT du mètre carré
- De vendre la parcelle G1382 d'une surface de 487 m2 à la SCI PEYRELON à un prix de 4 € HT du mètre carré
- D'autoriser le représentant de la communauté de communes, Jean Marc FARGIER à régulariser les ventes par actes administratifs et à cet effet à authentifier les dits actes
- De désigner le Vice-Président André DEFAY à représenter la collectivité vendeur audits actes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20230628-2023050-DE
Reçu le 06/07/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

- D'autoriser la communauté de communes Mézenc Loire Meygal à confier la mission d'assistance à la rédaction des actes à C-FONCIER pour un montant de 1530 € HT (devis annexé à la présente délibération)

Le conseil communautaire souhaite que figure dans l'acte un paragraphe dans lequel l'acquéreur de la parcelle G1381 accepte la création ultérieure d'une servitude eau usées eaux pluviales au bénéfice de la parcelle F15.

Le président, Jean Marc FARGIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-200073401-20230628-2023050-DE
Reçu le 06/07/2023